

INFO OLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



avec
Certiphyto

19 septembre 2017

INFOLIVE n° 21

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE En zones de basse altitude, le risque d'attaque est **très élevé**. Dans ces secteurs, les vergers doivent absolument être protégés.
Stratégie de "**récolte précoce**" : vous pouvez éviter un traitement en prévoyant de récolter suffisamment tôt.

CEIL DE PAON Si vos parcelles ne sont pas protégées, vous pouvez prévoir un traitement.

IRRIGATION Poursuite des arrosages.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (**FranceAgriMer**) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (**AFIDOL**), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Nouvelles Régions d'Occitanie

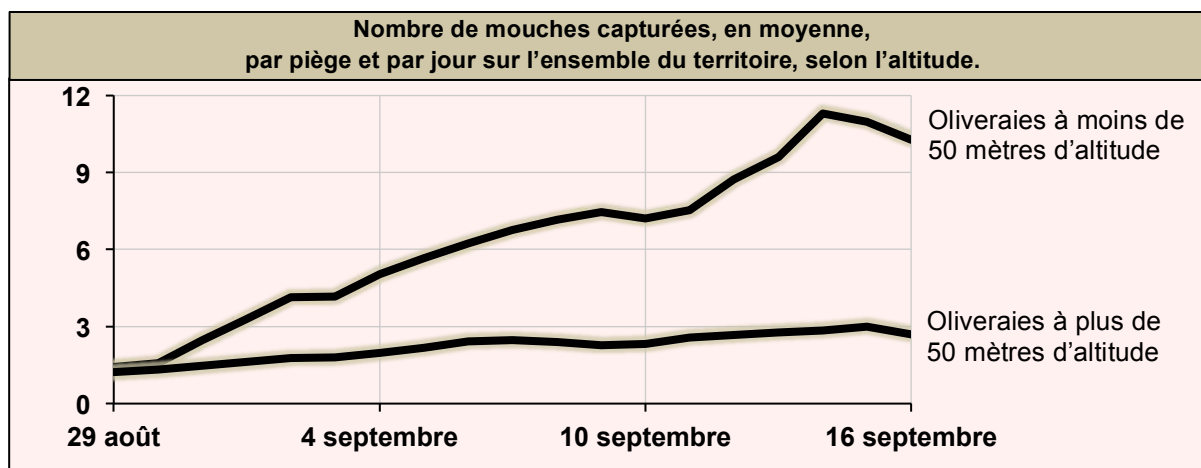


Lyon
Centre de Recherche

MOUCHE

👉 Observations * :

Dans les vergers localisés à moins de 50 mètres d'altitude, cela fait trois semaines que les captures de mouches augmentent.



D'après le BSV n°18, les situations sont également différentes selon les secteurs :

- Dans l'arrière-pays (Drôme, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence), la situation est globalement toujours calme. Les parcelles présentent peu de dégâts, et peu de mouches sont capturées, y compris dans les parcelles non traitées.
- Dans le Var et les Alpes-Maritimes, les taux de dégâts semblent diminuer grâce à la chute des fruits provoquée par la dalmaticose. En ce qui concerne les niveaux de captures, on observe beaucoup de variabilité, en fonction des altitudes et de la proximité du littoral.
- Dans les Bouches-du-Rhône et le Gard, les niveaux de piégeage diminuent mais restent relativement élevés en particulier sur le littoral. On constate peu de dégâts même dans les parcelles non traitées.
- En Occitanie, la pression de la mouche est plus importante que dans les autres secteurs. Sur la parcelle non traitée à Lattes (Hérault), le nombre de captures a atteint plus de 100 mouches par piège et par jour la semaine dernière. Dans le Roussillon, le nombre de mouches piégées est également élevé sur certaines parcelles, y compris traitées. Mais les dégâts restent négligeables sur ces parcelles.

👉 Évaluation du risque :

Dans les parcelles situées à moins de 50 m d'altitude : le risque d'attaque est considéré «*très élevé*».

Dans les parcelles situées à plus de 50 m d'altitude : le risque d'attaque est estimé «*normal*».

Le risque est accru pour les vergers dont les olives sont charnues.



Préconisations :

Vous pouvez choisir la stratégie de « **récolte précoce** » qui consiste à ne pas traiter et laisser les mouches pondre à condition de récolter suffisamment tôt. Si vous choisissez cette stratégie de ne pas traiter, alors vous devrez récolter vos olives **avant la mi-octobre**. En effet, les défauts préjudiciables à la qualité de l'huile n'auront pas le temps d'apparaître si vous récoltez dans ce délai.

Si vous n'utilisez pas cette stratégie de récolte précoce, alors les oliveraies situées à moins de 50 m d'altitude **doivent absolument être protégées**, surtout si les olives sont bien charnues : le risque d'attaque est très élevé dans ces secteurs.

Dans les autres secteurs (en altitude plus élevée), il n'est pas utile de traiter, sauf si les captures dépassent le seuil de 5 mouches par jour et par piège.

Si vous traitez, respectez les délais d'application avant récolte mentionnés sur l'emballage des produits.

Nous vous rappelons également que les insectides homologués sur oliviers ne sont pas curatifs : ils ne sont pas efficaces contre les larves, ni contre les pupes. Ces produits ont une action préventive.

OEIL DE PAON

Observations * :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants à l'automne et au printemps derniers dans certains vergers. Si actuellement vous observez des taches, il existe un risque potentiel de contamination.

Évaluation du risque :

D'après le modèle de prévision de l'œil de paon du SRAL PACA, de nouvelles taches vont apparaître jusqu'à la fin du mois de septembre.

Mais la météo ne prévoit pas de pluie pour cette semaine : le risque de contamination est donc faible.

Préconisations :

Il est impératif de maintenir une protection contre la maladie de l'œil de paon par un traitement préventif à base de cuivre, pour limiter la propagation et la multiplication du champignon, en particulier sur les vergers défoliés au printemps dernier. Les contaminations qui interviendront pendant l'automne entraîneront des pertes de récolte en 2018. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de protéger vos vergers contre l'œil de paon.

Si vos parcelles sont déjà protégées, il n'est pas utile de traiter.

Si votre précédent traitement a été lessivé : vous pouvez traiter à demi-dose avant la prochaine pluie.

Si vous n'avez toujours pas traité cette année : vous pouvez traiter à pleine-dose.

Aussi, si vous avez décidé de traiter à l'argile contre la mouche, vous pouvez en profiter pour y incorporer votre cuivre : cela vous fera économiser un passage.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.



IRRIGATION

Au cours de la semaine passée, les ETP journalières se sont situées entre 3 et 4,5 mm. Quelques pluies ont été relevées dans les Pyrénées-Orientales. Les arrosages sont à poursuivre.

L'état de sécheresse est particulièrement marqué. Retrouvez les arrêtés de restriction d'usage de l'eau sur : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

Relevés météo du 11 septembre au 17 septembre 2017		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		3,3	3,7	3,3	4,1	3,4	3,7	3,3	3,1	3,7	4,5	3,7	4,0
Cumul en mm sur la semaine	ETP	23	26	23	29	24	26	23	22	26	32	26	28
	Pluies	1	0	0	0	0	1	3	1	0	0	0	8

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

☞ Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des précipitations de quinze derniers jours :

- **pluies cumulées inférieures à 15 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 15 et 30 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations ci-dessous.

☞ Apports à prévoir sur un verger adulte ne bénéficiant d'aucune précipitation :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,6	1,8	1,6	2,0	1,6	1,8	1,6	1,5	1,8	2,2	1,8	1,9
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,4	2,7	2,4	3,0	2,4	2,7	2,4	2,2	2,7	3,3	2,7	2,8
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,8	0,9	0,8	1,0	0,8	0,9	0,8	0,7	0,9	1,1	0,9	0,9
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		10,0	11,1	9,9	12,4	10,2	11,2	10,0	9,3	11,2	13,5	11,2	11,9

Pour rappel, $1 \text{ mm d'eau} = 10 \text{ m}^3 / \text{ha}$ ou encore $1 \text{ litre} / \text{m}^2$. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveiraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m^2), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m^2 par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM